

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 18 février 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0165 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble formé d'une partie des lots 6 495 037 et 6 495 038 du cadastre du Québec incessamment loti pour former le lot 6 671 971 dudit cadastre situés en bordure de la rue Saint-Maurice.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

Objets :

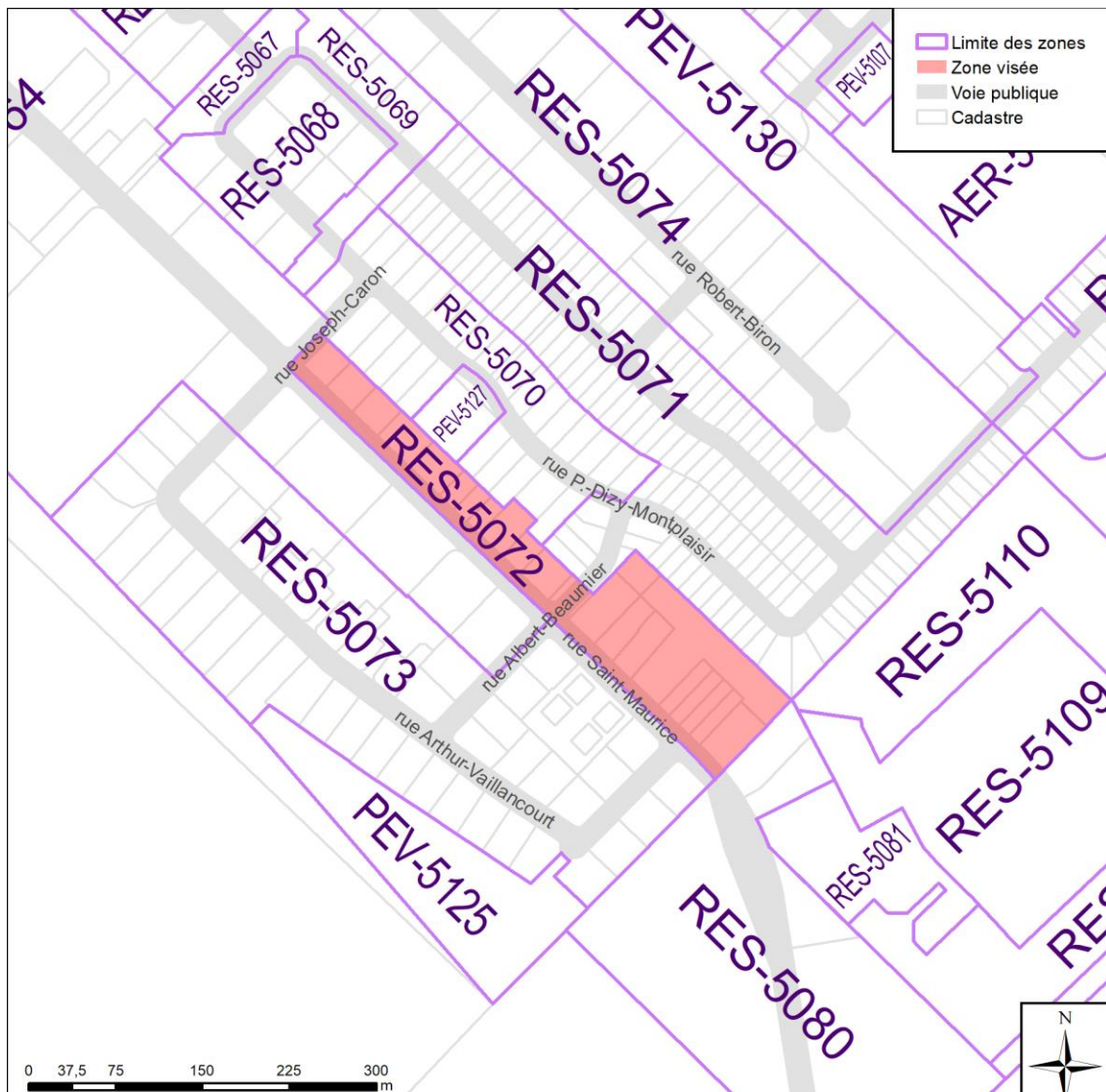
Autoriser l'usage H3 (Habitation trifamiliale) sur le futur lot 6 671 971 du cadastre du Québec issu d'une partie des lots 6 495 037 et 6 495 038 dudit cadastre, situé sur la rue Saint-Maurice.

Aux conditions suivantes :

- aucun mur d'intimité en cour avant principale;
- les trottoirs d'accès aux logements doivent être dirigés vers l'allée d'accès du stationnement et non vers la rue.

Zone visée :

RES-5072.



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 18 mars 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0165 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 21 février 2025.

M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002